

PROGRAMME

« MAITRE / SSE DE MAISON - MDM »

Durée	• 217 heures (31jours) de formation en centre • 14h en option (soutien écrit – informatique) • 210 heures de stage (uniquement pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle) • Amplitude de formation : 10 à 12 mois		Dates / Lieu	Nantes - A partir du 01/06/2021
Public	• MDM en poste dans le secteur social et médico-social • Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle			
Nombre de participants	16 personnes maximum	Tarifs	13.50€ / heure	
Accessibilité handicap	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.			
Prérequis	1. MDM en poste dans le secteur social, médico-social : entretien de positionnement 2. Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle : un entretien de positionnement + justifier d'une expérience minimum de 2 semaines dans l'emploi de MDM dans le secteur social ou médico-social ou période de découverte de 10 jours minimum (type PMSMP).			
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (CESF, psychologues, diététiciens, éducateurs spécialisés, TISF, Chefs de service secteur médico-social, Pompiers professionnels...)		
	Responsables du projet de formation	JEHANNE Camille - 02.51.86.24.13		
	Contact administratif	GUITTON Stéphanie - 02.51.86.24.13		
Débouchés	Les MDM exercent leur métier dans des établissements du secteur médico-social relevant principalement de la protection de l'enfance et du handicap. Métier : Maitresse de Maison dans les secteurs de la protection de l'enfance (MECS, foyer de l'enfance, ...) du médico-social (Foyer de vie, ...), voire de la gérontologie (EHPAD)			

Finalités de la formation	Certificat de compétences délivré par la branche professionnelle privée à but non lucratif du secteur sanitaire et social.				
Objectifs pédagogiques	A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables : ➔ De contribuer activement à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie, donc de gérer à la fois : l'entretien du lieu de vie, l'entretien du linge, l'organisation de la restauration, en tenant compte à la fois des besoins des publics et de la réglementation en vigueur. ➔ De restituer ces activités techniques dans le cadre de leur fonction, de les articuler et de leur donner du sens en identifiant plus globalement leur rôle professionnel (ses spécificités, ses finalités) ➔ D'identifier les problématiques, les besoins majeurs des publics accueillis D'identifier des modalités d'accompagnement adaptées aux personnes et à leurs besoins ➔ De repérer les caractéristiques de leur environnement institutionnel, de mieux cerner le cadre juridique, administratif, organisationnel dans lequel ils exercent leur fonction. ➔ De trouver leur place et de prendre part activement aux espaces de travail en équipe pluridisciplinaire				
Méthodes pédagogiques	Méthodes actives : échanges d'expériences, jeux de rôles, mise en situation, études de cas pour faire le lien constamment entre les apports théoriques de la formation et la pratique professionnelle de tous les jours. Formation à distance : possible, mais limitée à 3 jrs maximum. Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque				
Programme pédagogique	La formation Maître(sse) de Maison se compose de 3 blocs de compétences, d'une durée totale de 217 heures. ➔ Bloc1 – adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie (70h) ➔ Bloc 2 - Accompagnement des personnes (77h) ➔ Bloc 3 – participer à l'équipe pluriprofessionnelle (49h) ➔ Module transversal d'accompagnement méthodologique (21h)				
Modalités d'évaluation des acquis	Suivi tout au long de la formation Rédaction d'un dossier professionnel mettant en évidence un aspect de leur pratique professionnelle dans le cadre institutionnel. - L'évaluation des acquis se fait principalement en fin de formation lors d'une soutenance orale devant jury à partir du dossier rédigé par le candidat tout au long de son parcours (blocs 2 – 3). - Bloc ① validé en cours de formation (SST, HACCP, oral)				
Taux de réussite aux examens (Année 2020)	83.33% (Sur 22 stagiaires présentés)	Taux de satisfaction (Année 2020)	100% (sur 22 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)	8.33% (sur 24 stagiaires)